

Placements financiers

CONSERVATEUR OPPORTUNITÉ TAUX 6

Protéger 100% du capital investi*
à l'échéance tout en profitant
de la hausse potentielle des taux longs.

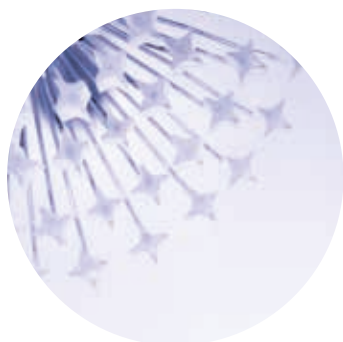
(*) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur.

Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie.

En cas de sortie du support avant l'échéance (rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent (taux CMS 20 ans zone Euro), des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur, de la pente de la courbe des taux et de la volatilité du marché des taux) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du support. Pour une part de Conservateur Opportunité Taux 6, cette valeur est de 1000 euros.

Caractéristiques du support



- Format : Titre de créance de droit new yorkais de type « EMTN »
- Émetteur : The Goldman Sachs Group Inc. dans le cadre du document d'information (Offering Circular) du 2 juillet 2014 (Notations : A- (S&P) / A (Fitch) / Baa1 (Moody's))⁽¹⁾
- Protection en capital : À l'échéance 100 % du capital investi⁽²⁾⁽³⁾
- Devise : Euro
- Code ISIN : XS1111453269
- Période de commercialisation : du 13/10/2014 au 16/01/2015
- Indexé au : Taux CMS 20 ans Zone Euro⁽⁴⁾
- Date d'échéance : 25/01/2024
- Maturité : 9 ans
- Valeur nominale : 1000 euros
- Prix de vente et date d'émission : 1000 euros le 13/10/2014
- Cotation : Luxembourg Stock Exchange (Euro MTF)
- Liquidité : Quotidienne
- Éligibilité : Assurance-vie
- Frais applicables sur versement sur le support et en cours de contrat : Frais du contrat d'assurance-vie

PROFIL

Instrument financier représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance-vie.

L'investisseur est soumis au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur. Les calculs présentés dans cette fiche commerciale sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance.

En cas de sortie du support avant l'échéance (rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou en cas de décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent (taux CMS 20 ans zone Euro⁽⁴⁾), des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur, de la pente de la courbe des taux et de la volatilité du marché des taux) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

PROTECTION À L'ÉCHÉANCE
100 % DU CAPITAL INVESTI⁽²⁾⁽³⁾

TIREZ PROFIT DE LA HAUSSE
POTENTIELLE DES TAUX LONGS⁽⁴⁾
TOUT EN PROTÉGEANT
VOTRE CAPITAL⁽²⁾

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Source : <http://www.goldmansachs.com/investor-relations/creditor-information/index.html>).

⁽²⁾ Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie. En cas de sortie du support avant l'échéance (rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent (taux CMS 20 ans zone Euro⁽⁴⁾), des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur, de la pente de la courbe des taux et de la volatilité du marché des taux) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

⁽³⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du support. Pour une part de Conservateur Opportunité Taux 6, cette valeur est de 1000 euros.

⁽⁴⁾ Lorsque la moyenne aux 4 dates de constatation trimestrielles du taux CMS 20 ans Zone Euro est comprise entre 2,80 % et 8,00 %. Le taux CMS 20 ans zone Euro est défini sur la page intitulée "Illustrations du mécanisme du support".

Mécanisme du support

16 x LA DIFFÉRENCE POSITIVE ENTRE LA VALEUR DE RÉFÉRENCE DU TAUX CMS 20 ANS ZONE EURO ET 2,80 % (DANS LA LIMITE DE 83,20 % DU CAPITAL INVESTI⁽²⁾⁽³⁾)

Conservateur Opportunité Taux 6 est une solution d'investissement permettant de tirer profit de la hausse potentielle des taux longs (taux CMS 20 ans zone Euro⁽⁴⁾) entre 2,80 % et 8,00 %⁽⁴⁾ tout en bénéficiant d'une protection de 100 % du capital investi⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance.

Conservateur Opportunité Taux 6 est un titre de créance proposé comme unité de compte d'un contrat d'assurance-vie.

TIREZ PROFIT DE LA HAUSSE POTENTIELLE DES TAUX LONGS⁽⁴⁾⁽⁵⁾

La valeur du taux CMS 20 ans zone Euro (indice retenu comme représentatif des taux longs) est observée trimestriellement à partir du 14 avril 2023 (4 dates de constatation). La valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro est calculée comme la moyenne arithmétique des niveaux observés aux 4 dates de constatation trimestrielles (14/04/2023, 14/07/2023, 16/10/2023 et 16/01/2024, sous réserve de convention de jours ouvrés).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À l'échéance, le 25/01/2024, la valeur finale du support sera égale à⁽⁶⁾ :

**100 % du capital investi⁽²⁾⁽³⁾
+ 16 x la différence positive entre la valeur de référence
du taux CMS 20 ans zone Euro et 2,80 %,**

la valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro étant plafonnée à 8,00 % (soit un gain maximal de 83,20 % du capital investi⁽²⁾⁽³⁾ correspondant à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (TRAAB) maximum de 6,93 %, calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de fin de période de commercialisation, soit le 16 janvier 2015 et jusqu'à la date d'échéance, le 25 janvier 2024⁽⁷⁾, et un gain minimal de 0 % du capital investi⁽²⁾⁽³⁾)

La valeur du titre représentatif de l'unité de compte est donc garantie par l'émetteur à l'échéance⁽²⁾, dès lors qu'elle est détenue jusqu'à cette date. Le montant remboursé et le TRAAB s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie.

Conservateur Opportunité Taux 6 est un support en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, représentatif d'un titre de créance, soumis au risque de défaut ou d'insolvabilité de l'Émetteur, The Goldman Sachs Group Inc., de perte du capital investi dans les cas de rachat, d'arbitrage, ou de dénouement par décès avant l'échéance du titre, ainsi qu'aux risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement. L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance peut être supérieur, inférieur, voire négatif. L'unité de compte ne donne pas lieu à versement de coupons.

⁽²⁾ Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie. En cas de sortie du support avant l'échéance (rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent (taux CMS 20 ans zone Euro⁽⁴⁾), des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur, de la pente de la courbe des taux et de la volatilité du marché des taux) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

⁽³⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du support. Pour une part de Conservateur Opportunité Taux 6, cette valeur est de 1000 euros.

⁽⁴⁾ Lorsque la moyenne aux 4 dates de constatation trimestrielles du taux CMS 20 ans Zone Euro est comprise entre 2,80 % et 8,00 %, Le taux CMS 20 ans zone Euro est défini sur la page intitulée "Illustrations du mécanisme du support".

⁽⁵⁾ Limitée à 83,20 % de la valeur nominale (ce qui correspond à une valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro plafonnée à 8,00 % (16 x [8 % - 2,80%])).

⁽⁶⁾ Le bénéfice du rendement de l'unité de compte à l'échéance est conditionné à sa détention jusqu'à cette date (25/01/2024).

⁽⁷⁾ Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est déterminé à compter de la date de fin de période de commercialisation, soit le 16/01/2015. Il est communiqué brut de frais du contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements applicables au contrat d'assurance-vie.

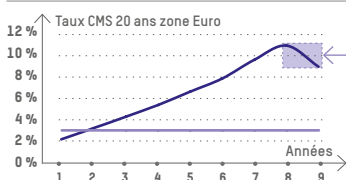
Illustrations du mécanisme du support

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative, illustrative et informative et ne constituent pas une indication de la performance future du produit, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios illustrés. Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors frais et/ou fiscalité applicable au contrat d'assurance-vie^[2]. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de fin de période de commercialisation soit le 16 janvier 2015 et jusqu'à la date d'échéance le 25 janvier 2024.

LA VALEUR DE RÉFÉRENCE DU TAUX CMS 20 ANS ZONE EURO EST CALCULÉE COMME LA MOYENNE DES VALEURS OBSERVÉES AUX 4 DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLES^[8]

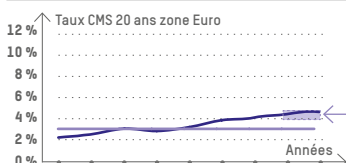
- Évolution du taux CMS 20 ans zone Euro
- Seuil en deçà duquel le montant remboursé à l'échéance sera égal au capital investi^[2]

SCÉNARIO FAVORABLE



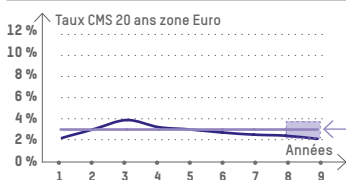
— À l'échéance, la valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro est égale à 10,00%. Le calcul de la valeur finale du support s'établit alors comme : $100\% + 16 \times (10,00\% - 2,80\%) = 215,20\%$. Ce montant est supérieur au plafond de 183,20% ($100\% + 16 \times (8\% - 2,80\%)$). La valeur finale du support est alors de 183,20% du capital investi^{[2][3]}.
— Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,93%^[7].

SCÉNARIO MÉDIAN



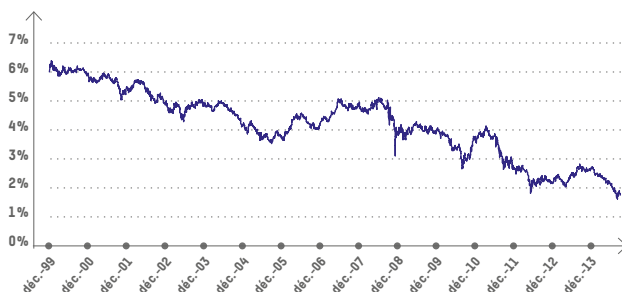
— À l'échéance, la valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro est égale à 4,60%. Le calcul de la valeur finale du support s'établit alors comme : $100\% + 16 \times (4,60\% - 2,80\%) = 128,80\%$. Ce montant est inférieur au plafond de 183,20%. La valeur finale du support est alors de 128,80% du capital investi^{[2][3]}.
— Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 2,84%^[7].

SCÉNARIO DÉFAVORABLE



— À l'échéance, la valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro est égale à 2%. Le calcul de la valeur finale du support s'établit alors comme : $100\% + 16 \times \text{Max}[0,00\%; 2\% - 2,80\%] = 100,00\%$ du capital investi^{[2][3]}.
— Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%^[7].

LE TAUX CMS 20 ANS ZONE EURO



— Taux CMS 20 ans zone Euro
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source Bloomberg au 01/10/2014. La valeur du taux CMS 20 ans zone Euro peut être obtenue à l'adresse internet suivante : www.conservateur.fr

^[2] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie. En cas de sortie du support avant l'échéance (rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent [taux CMS 20 ans zone Euro^[4]], des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur, de la pente de la courbe des taux et de la volatilité du marché des taux) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

^[3] Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du support. Pour une part de Conservateur Opportunité Taux 6, cette valeur est de 1000 euros.

^[7] Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut est déterminé à compter de la date de fin de période de commercialisation, soit le 16/01/2015. Il est communiqué brut de frais du contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements applicables au contrat d'assurance-vie.

^[8] Dates de constatation trimestrielles : 14/04/2023, 14/07/2023, 16/10/2023 et 16/01/2024 (sous réserve de convention de jours ouvrés).

Le taux CMS 20 Zone Euro (Constant Maturity Swap 20 ans) correspond au taux d'intérêt de maturité 20 ans constante permettant d'échanger des flux variables contre des flux fixes futurs en zone Euro. (Taux de SWAP EUR 20 ans publié à 11h, heure de Francfort, sur la page Reuters ISDAFIX2, le jour de la date d'observation. Référence en vigueur au 1^{er} octobre 2014.)

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. Événements exceptionnels affectant l'indice sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la Documentation Juridique relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- La valeur finale du support est au moins égale à 100 % de son capital investi⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance quelle que soit la valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro enregistrée.
- Le cas échéant, l'investisseur profite de la hausse des taux longs⁽⁴⁾ à l'échéance dans la limite d'un plafond⁽⁵⁾.
- L'investisseur bénéficie d'un point de sortie lissé ayant pour objectif de pallier les incertitudes potentielles liées à un unique niveau final.
- Le facteur multiplicateur de 16 amplifie le gain potentiel réalisé par l'investisseur en cas de hausse des taux qui amènerait la valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro⁽⁴⁾ au-delà de 2,80 % (dans la limite du plafond de 83,20 % de la valeur nominale).

INCONVÉNIENTS

- Si la moyenne des performances aux 4 dates de constatation trimestrielles du taux CMS 20 ans zone Euro est inférieure ou égale à 2,80 %, l'investisseur récupère uniquement le capital investi⁽²⁾⁽³⁾.
- Risques de crédit ou de contrepartie : l'investisseur est exposé à d'éventuels faillite ou défaut de l'Émetteur (qui induisent un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du support).
- La protection en capital⁽²⁾ ne profite qu'aux investisseurs conservant le support jusqu'à échéance. En cas de rachat partiel ou total, d'arbitrage ou de décès avant l'échéance, le capital n'est pas garanti. L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale de son capital investi sur ce support.
- Le bénéfice à la hausse des taux longs⁽⁴⁾ est limité à la valeur de référence maximale de 8,00 %⁽⁵⁾.
- Le remboursement à l'échéance peut être inférieur au rendement d'un dépôt monétaire classique sur la même période.
- L'investisseur ne pourra bénéficier de la hausse que si elle est avérée en fonction de la moyenne observée aux 4 dates de constatation trimestrielles de la dernière année de vie du produit.

⁽²⁾ Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie. En cas de sortie du support avant l'échéance (rachat du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent [taux CMS 20 ans zone Euro⁽⁴⁾], des taux d'intérêt et de refinancement de l'Émetteur, de la pente de la courbe des taux et de la volatilité du marché des taux) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

⁽³⁾ Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du support. Pour une part de Conservateur Opportunité Taux 6, cette valeur est de 1000 euros.

⁽⁴⁾ Lorsque la moyenne aux 4 dates de constatation trimestrielles du taux CMS 20 ans Zone Euro est comprise entre 2,80 % et 8,00 %. Le taux CMS 20 ans zone Euro est défini sur la page intitulée "Illustrations du mécanisme du support".

⁽⁵⁾ Limitée à 83,20 % de la valeur nominale (ce qui correspond à une valeur de référence du taux CMS 20 ans zone Euro plafonnée à 8,00 % [16 x (8 % - 2,80%)]).

AVERTISSEMENT : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance-vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur au rendement à l'échéance, inférieur, voire négatif. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. La souscription, le placement, la revente de l'Instrument Financier ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public en France ou dans un quelconque pays.

Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au Contrat d'Assurance-vie. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du Contrat d'Assurance-vie choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

FACTEURS DE RISQUE : Avant d'affecter le ou les versements opérés sur le Contrat d'Assurance-vie à l'unité de compte adossée à l'Instrument Financier, les souscripteurs du Contrat d'Assurance-vie doivent lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du document d'information (Offering Circular) de l'Émetteur en date du 2 juillet 2014, dénommé « Euro Medium Term Notes, Series H » tel que complété par ses suppléments ainsi que les conditions définitives (Pricing Supplement) (ensemble, la « Documentation Juridique »). L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables à l'Instrument Financier sont ceux décrits dans le document d'information (Offering Circular) initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au document d'information (Offering Circular) révisé périodiquement. Ce document est disponible à l'adresse suivante : http://www.goldman-sachs.ch/GSG_PPM2014

RISQUE DE CRÉDIT : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que la faillite ou le défaut de paiement de l'Émetteur peuvent entraîner la perte totale ou partielle du capital investi.

RISQUE DE MARCHÉ : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du capital investi.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Aucune assurance n'est donnée sur l'existence d'un marché secondaire de l'Instrument Financier. Dans les conditions normales de marché déterminées à sa discrétion, Goldman Sachs International (arrangeur de l'opération) pourra racheter l'Instrument Financier à un prix qu'il aura déterminé en fonction des paramètres de marché du moment, avec une fourchette de prix achat/vente de 1 %, dans la limite d'un montant total de 5 millions d'euros par jour. L'exécution de cet engagement dépendra notamment (i) des conditions anormales de marché, (ii) des événements perturbateurs (incluant de façon non limitative les événements affectant l'Indice sous-jacent et le refinancement de l'Émetteur) (iii) des considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations de GS Group ou de l'un de ses affiliés. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Goldman Sachs International peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Goldman Sachs International liés à ce rachat. Les entités de Goldman Sachs Group, Inc. ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle,
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris

Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 65 72 31

Fax : 01 53 65 86 00

E-mail : netinfo@conservateur.fr

conservateur.fr

